



Envoi au contrôle de légalité le : 25 avril 2023

Publication électronique le : 25 avril 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 14 AVRIL 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Steeve BRIOIS

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Florence WOZNY, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAITRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Evelyne NACHEL, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

**SOUTIEN À L'ASSOCIATION A LA RENCONTRE DE NOS FERMES POUR
L'ANNÉE 2023**

(N°2023-154)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1111-4 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.115-1 et suivants et L.121-1 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des solidarités territoriales "Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais" » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 03/04/2023 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer, à la structure « À la rencontre de nos fermes », une participation financière de 5 000 € au titre de l'année 2023, pour la réalisation du programme d'actions visé dans la fiche annexée, et selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'approuver les modalités de versement de la participation financière pour 2023 attribuée à l'association « À la rencontre de nos fermes », telles que reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C01-945B01	6568//93633	Partenariats stratégiques - attractivité touristique	30 000,00	5 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 14 avril 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

FICHE PARTENAIRE A LA RENCONTRE DE NOS FERMES

ACTIONS	Compétences et politiques départementales concernées				
	Tourisme	Agriculture durable et développement des filières courtes	Jeunesse et Education	Solidarités humaines	Engagement des habitants dans les initiatives associatives
A la rencontre de nos fermes	X	X	X	X	X

1. Statuts

L'association « À la rencontre de nos fermes » est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Elle a été créée en avril 2017. Son siège social est fixé au siège administratif de la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, à Saint-Laurent-Blangy.

Ses recettes proviennent essentiellement des cotisations versées par ses adhérents.

2. Présentation de la structure

L'association « À la rencontre de nos fermes » rassemble et fédère les membres des différents réseaux de diversification portés par la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, à savoir : Bienvenue à la ferme, anniversaires à la ferme, vacances d'enfants à la ferme, médiation animale ainsi que tout autre agriculteur ayant une activité d'accueil ou de vente intéressé par les actions de l'association.

L'association a notamment pour ambition de faire la promotion des agriculteurs appartenant aux réseaux cités ci-dessus par le biais d'opérations de communication et/ou par l'élaboration de supports de communication. Elle a également un rôle de coordinateur pour développer des actions structurantes en lien avec les territoires (circuits, maillage territorial...). L'association souhaite ainsi favoriser l'émulation entre tous ses membres.

Elle se veut être un espace d'échanges et de mutualisation des moyens, des compétences et des expériences permettant de valoriser les activités des uns et des autres de façon collective et créer des passerelles sur des sujets transversaux (formations, communication grand public, agri-tourisme, accueil social, lien avec les partenaires, etc).

L'association compte 128 adhérents qui proposent une ou plusieurs activités touristiques : hébergement, vente de produits fermiers, ferme découverte, restauration...

Réseaux	Nombre d'adhérents
Anniversaires à la ferme	27
Vacances d'enfants à la ferme	11
Médiation animale	9
Bienvenue à la ferme	80

Certains adhérents sont intégrés dans plusieurs réseaux de l'association.

3. Historique sur 3 ans de la participation

La première participation a été attribuée en 2019

2020 : 5 000 €
2021 : 5 000 €
2022 : 5 000 €

4. Eléments de bilan, évolution du contexte

L'association a poursuivi ses actions visant à professionnaliser les agriculteurs du réseau et à promouvoir ses activités auprès du grand public, parmi lesquelles :

- Organisation de journées de formation sur des thématiques variées (agritourisme, médiation animale, professionnalisation dans le cadre des anniversaires à la ferme...)
- Mise à disposition gratuitement auprès de 15 agriculteurs adhérents d'une boîte « Escape game » qui permet d'animer les accueils lors des anniversaires à la ferme, des portes ouvertes ou encore des visites de ferme,
- Carte Bienvenue à la ferme 2022, imprimée à 6000 exemplaires,
- Articles de presse sur la promotion du réseau & des événements, interviews des adhérents, articles dans Terres et Territoires et AgriAmbitions, campagnes de communication...,
- 6 newsletters à destination des adhérents Bienvenue à la Ferme,
- Participation aux foires et manifestations : Terres en fêtes, la fête du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale,...
- Organisation de 5 jeux concours sur les réseaux sociaux en 2022 : Par exemple, lors du salon Terres en fête, plusieurs jeux ont été lancés. 388 personnes y ont participé, 329 € de lots ont été gagnés (à dépenser dans les fermes des réseaux de l'association) et près de 7000 personnes ont été touchées sur les réseaux sociaux.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de reconduire la participation 2023 sur les mêmes bases que l'année précédente.

5. Plus-value de la participation départementale

Les actions de l'association s'inscrivent dans le Pacte des solidarités territoriales au travers de l'ambition 11 qui est de « soutenir le tourisme comme levier d'attractivité des territoires ». L'un des objectifs est d'y développer un tourisme porteur de sens, accessible à tous et de proximité.

En effet, le Département souhaite soutenir les actions menées par des associations professionnelles favorisant le développement touristique dans le Pas-de-Calais. L'association met en œuvre une communication grand public qui vise à renforcer la visibilité des fermes adhérentes. Elle propose des formations visant à les professionnaliser davantage sur le volet de l'agri-tourisme : création de site internet, marketing de l'offre, aménagements intérieur/extérieur...

Par le biais des relations qu'elle entretient avec les partenaires touristiques, et notamment l'Agence Pas-de-Calais Tourisme, elle inscrit ses adhérents dans des projets touristiques d'envergure tels que le cyclotourisme, la randonnée ou le développement de produits locaux.

L'association travaille à faire découvrir les exploitations aux touristes. Les agriculteurs prennent le temps de parler avec passion aux visiteurs de leur métier, de leur territoire et de leur présenter les produits issus de leur exploitation. Ils sont de véritables ambassadeurs de la destination départementale.

Par le biais des réseaux « Vacances d'enfants à la ferme » et « Médiation Animale », l'association poursuit également un travail autour du développement de l'accueil social et solidaire, et notamment de l'accueil dans les fermes d'enfants issus de l'aide sociale à l'enfance ou de personnes âgées ou adultes en situation de handicap.

La plateforme d'ingénierie publique initiée par le Département réunit divers partenaires dont les expertises respectives peuvent être mobilisées pour orienter et accompagner des demandes d'ingénierie des communes et intercommunalités du Pas de Calais : échanges d'informations, relais de communication, mises en relation avec une collectivité ayant besoin des ressources et expertises développées par l'association « À la rencontre de nos fermes » pourront être proposés dans ce cadre.

6. Programme d'activités

Pour 2023, le partenaire s'engage à développer le programme d'actions ci-après, basé sur les champs d'action du Département, et à affecter le montant de la participation départementale à ces activités, dont il produira un bilan.

1) Aider les adhérents à repositionner leur offre pour s'adapter aux attentes des touristes

- Accompagner les adhérents dans la mise en place et la conduite de leur activité d'hébergement à la ferme (conseil individuel, organisation de formations...)
- Travailler en collaboration avec l'agence Pas-de-Calais Tourisme pour un développement du tourisme hors-saison : mise en place d'ateliers pour accompagner les adhérents à créer des expériences pour leurs clients, évaluation des besoins des porteurs de projet et des touristes (services apportés, attentes...)
- Continuer la promotion du label Accueil Vélo auprès des agriculteurs
- Relever les projets d'hébergement insolites faisant l'objet d'une demande d'accompagnement auprès des services de la Chambre d'agriculture

2) Faire connaître le réseau et les activités de l'association

- Développer la collaboration avec les intercommunalités et les Offices de Tourisme pour relayer la communication dans les territoires
- Tisser des liens avec les acteurs locaux du tourisme de façon à faire connaître les activités des adhérents
- Engager une réflexion pour mettre en place une communication adaptée à destination des institutionnels et des agriculteurs avec l'appui de Pas-de-Calais Tourisme (relais d'information Offices de Tourisme, formations dématérialisées, etc.)
- Organiser des rencontres techniques (a minima 2 fois/an) avec le Département et l'agence Pas-de-Calais Tourisme pour partager l'avancement des projets

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction du Développement, de l'Aménagement et de
l'Environnement
Mission Attractivité des territoires

RAPPORT N°11

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 14 AVRIL 2023

SOUTIEN À L'ASSOCIATION A LA RENCONTRE DE NOS FERMES POUR L'ANNÉE 2023

-

1. L'association « À la rencontre de nos fermes »

Le Département du Pas-de-Calais apporte depuis plusieurs années son soutien à l'association « À la rencontre de nos fermes » au titre de l'exercice de la compétence partagée « Tourisme ». Ce partenariat s'inscrit dans le champ de l'article L1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

« À la rencontre de nos fermes » est une association qui rassemble et fédère les membres des différents réseaux de diversification portés par la Chambre d'Agriculture Hauts-de-France, à savoir : Bienvenue à la ferme, anniversaires à la ferme, vacances d'enfants à la ferme, médiation animale ainsi que tout autre agriculteur ayant une activité d'accueil ou de vente intéressé par les actions de l'association. L'association a notamment pour ambition de faire la promotion des agriculteurs par le biais d'opérations de communication et/ou par l'élaboration de supports de communication. Elle a également un rôle de coordinateur pour développer des actions structurantes en lien avec les territoires (circuits, maillage territorial...).

2. Intérêt du partenariat pour le Département

Par ses actions diversifiées, la démarche de l'association répond, en de nombreux points, aux préoccupations du Département : tourisme, accueil social et solidaire, agriculture...

Le volet du développement touristique s'inscrit dans le Pacte des solidarités territoriales au travers de l'ambition 11 qui est de « soutenir le tourisme comme levier d'attractivité des territoires ». L'un des objectifs est de développer un tourisme porteur de sens, accessible à tous et de proximité. L'association met en œuvre une communication grand public qui vise à renforcer la visibilité des fermes adhérentes. Elle propose des

formations visant à les professionnaliser davantage sur le volet de l'agro-tourisme : création de site internet, marketing de l'offre, aménagements intérieur/extérieur, accueil en langue étrangère...

Ce partenariat ne se limite pas à la sphère touristique et intègre également d'autres compétences du Département, telles que l'action sociale.

Par le biais du réseau « Vacances d'enfants à la ferme », l'association poursuit un travail autour du développement de l'accueil social et solidaire, et notamment de l'accueil dans les fermes d'enfants issus de l'aide sociale à l'enfance ou de personnes âgées ou adultes en situation de handicap.

3. Sollicitation 2023

Les activités diversifiées de l'association « À la rencontre de nos fermes » font écho aux enjeux des Pactes des solidarités territoriales et humaines, adoptés en 2022.

Compte tenu du bilan des actions 2022 et des projets de l'association, la participation pour l'année 2023 resterait identique à celle de 2022, à savoir 5 000 €.

Le partenaire s'engage à réaliser les activités mentionnées dans le plan d'actions joint en annexe et à affecter le montant de la participation au financement de ses activités. Le programme d'activités se fondera autour de deux objectifs :

- Aider les adhérents à repositionner leur offre pour s'adapter aux attentes des touristes ;
- Faire connaître le réseau et les activités de l'association.

4. Modalités de mise en œuvre du partenariat

« À la rencontre de nos fermes » s'engage à porter immédiatement à la connaissance du Département tout fait de nature à entrainer la non réalisation ou la réalisation partielle du programme et à communiquer tout changement intervenu dans leurs statuts ou dans les membres de leur conseil d'administration, et ce, dans des délais raisonnables.

S'il s'avère que l'association « À la rencontre de nos fermes » n'a pas respecté les obligations décrites, la participation du Département sera calculée au prorata de l'exécution de son programme. Si ce constat a lieu après versement, il sera demandé à l'association de procéder au remboursement total ou partiel de la participation départementale.

Le versement de la participation départementale interviendra, en un seul versement, après présentation par l'association « À la rencontre de nos fermes », d'un bilan financier et d'un bilan d'activités.

« À la rencontre de nos fermes » s'engage à respecter la charte sur le volet communication à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : <https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication> ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

- promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiches, insertions publicitaires, supports

dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse).

- associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.

- permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flammes, calicots, looks and roll, popup...). Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'événement.

Il convient ainsi de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- D'attribuer, à la structure « À la rencontre de nos fermes », la participation financière de 5 000 € au titre de 2023, pour la réalisation du programme d'actions et selon les modalités reprises au présent rapport ;
- D'approuver les modalités de versement de la participation financière pour 2023 attribuée à l'association « À la rencontre de nos fermes ».

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C01-945B01	6568//93633	Partenariats stratégiques– Attractivité touristique	30 000,00	30 000,00	5 000,00	25 000,00

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/04/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY